



**TERRITORIAUX
CUGNAUX**

Hôtel de ville
31270 CUGNAUX

Contact : cgt.cugnaux@mairie-cugnaux.fr



Attaque directe sur votre pouvoir d'achat !

Baisse des effectifs, conditions de travail dégradées, attaque sur le personnel précaire ...

Conditions de travail mises à mal (manque de moyens dans les services : humain, matériel, financier). Le service public Cugnais se dégrade jour après jour.

Surcharge de travail ; nous constatons un épuisement du personnel avec mise en jeu de leur santé physique et morale en question. Les heures complémentaires, supplémentaires sont en augmentation et ne sont pas prises en compte à leurs justes valeurs.

L'administration a présenté au CT-P un projet de délibération concernant la réorganisation de votre régime indemnitaire. Vos primes actuelles seront remplacées par le RIFSEEP comprenant une part variable.

Cela représente une attaque directe, frontale sur votre pouvoir d'achat !

Le régime indemnitaire sera variable d'un agent à l'autre en tenant compte uniquement des fonctions réellement exercées, elles seront distinctes du grade. Il sera également changeant selon les missions ajoutées ou supprimées, mais aussi selon les compétences requises.

Il est facile d'imaginer que cela laissera la part belle à l'individualisme, le clientélisme, le copinage, fayotage et autres opérations de séduction en tout genre. Cette course à l'échalote renforcera également les dérives amenant les agents à plaire à leur chef **au détriment de l'intérêt collectif et du service public.**

Enveloppe globale du RI : (Régime indemnitaire = Vos primes actuelles).

Les représentants du personnel demandent à ce que l'enveloppe affectée au régime indemnitaire soit augmentée. Ils ne souhaitent pas que la mise en œuvre du nouveau régime indemnitaire conduise à des pertes et constatent qu'à enveloppe égale des agents subiront mécaniquement des pertes.

Ils souhaitent que le nouveau régime indemnitaire apporte une équitable répartition entre les catégories.

- Le maintien à titre individuel du montant indemnitaire perçu antérieurement par l'agent doit être garanti.
- Le montant de la prime mensuelle fixe (IFSE) doit être égal à 100% du régime indemnitaire individuel et non à 80 % avec un CIA à 20%.
- La partie fonctions, La partie expertise, Valeur du point de la prime ne tient pas compte de nos propositions.

Les représentants du personnel réaffirment leur souhait de voir une répartition équilibrée entre les critères liés aux fonctions à l'expertise et aux sujétions.

- La Prime annuelle variable ou CIA (Facultatif):

Les représentants du personnel sont opposés à la mise en place du CIA pour les raisons suivantes :

- 1) le CIA est facultatif, il n'y a aucun caractère obligatoire à sa mise en place.
- 2) l'absence d'enveloppe supplémentaire dédiée pour mettre en place ce Complément,
- 3) perte du Régime indemnitaire,
- 4) part importante d'arbitraire, la mise en œuvre du dispositif conduisant à des inégalités de traitement.

De plus, ce « complément aléatoire » sera la source d'une compétition malsaine dans un contexte où tous les mauvais coups seront possibles et/ou permis.

Nous voulons des augmentations et des garanties de non baisse des salaires !

Nous ne voulons pas de projet qui divise les agents !

Nous ne voulons pas de l'arbitraire des chefs !

Le personnel professionnel au service des Cugnalais, du Service Public est une nouvelle fois le bouc émissaire de la Municipalité.

Dans ce cadre, le Syndicat CGT des Territoriaux de Cugnax a décidé d'appeler l'ensemble des personnels à cesser le travail le 27 juin 2017

Ces actions de grèves (1 heure à 24 heures) pourront être reconductibles.

Le présent préavis couvre pour une durée illimitée.

**Mobilisons nous pour faire entendre notre
mécontentement
contre la mise en place d'un tel projet !**



Grève et rassemblements

**Le 27 Juin 2017, 13h devant la Mairie
Au conseil Municipal 19h 30.**